

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
7 février 2017**

**Date d'affichage :
20 février 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 21

OBJET : Rue des Moulins : acquisition de la parcelle BS 750

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 janvier 2017.

La Commune poursuit ses acquisitions de voirie (trottoir) en régularisation rue des Moulins.

La parcelle BS 750 de 39 m² située au 25 rue des Moulins, appartenant en indivision à Monsieur et Madame DUTOUR, et Monsieur et Madame GAYTON depuis l'achat et la division de l'ancienne parcelle BS 252, est actuellement à l'usage de trottoir.

Les propriétaires ont accepté la vente de cet alignement de voirie à la commune de Riom et ont signé une promesse de vente déterminant un prix d'achat fixé à 20 € du m², soit au total 780 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'achat de l'achat de la parcelle BS 750 située rue des Moulins au prix de 20 € le m²,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL